ABN·AMRO Investment Solutions

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ABN Amro Candriam ESG Treasury

Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : ABN AMRO Investment Solutions.

Part C ISIN : FR0000993610

Siège Social : 119-121, boulevard Haussmann, 75008 Paris - Site internet : www.abnamroinvestmentsolutions.com. Appelez le + 33 (1) 56.21.60.60 pour plus d'informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de ABN AMRO Investment Solutions en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ABN AMRO Investment Solutions est autorisée en France et régulée par l'AMF.

ABN Amro Candriam ESG Treasury est autorisé en France et régulé par l' AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01.07.2025

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Terme

La durée de vie du Produit est de 99 ans.

Objectifs

Produit de classification «monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard». Après prise en compte des frais de gestion, le Produit a pour objectif d'obtenir la performance de l'€STR capitalisé en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire voire de taux d'intérêt négatifs, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du Produit pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé.

Tout en cherchant à optimiser le couple rendement/risque, la gestion intègre des critères extra-financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise et de marché) en complément des critères financiers traditionnels (qui reposent sur une allocation taux et crédit) dans la sélection des actifs afin de répondre à des exigences ESG.

L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement « EU Sustainable Finance Disclosure ». L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque. Dans le cadre de la gestion durable, le processus combine des exclusions sectorielles et une approche « Best in Class » ou « en sélectivité » sur la base des notations ESG attribués aux émetteurs.

L'univers d'investissement est composé d'instruments du marché monétaire et autres titres de créance à taux fixe, variables et révisables émis dans les pays membres de l'OCDE du secteur étatique (et assimilés) et du secteur privé. Après la prise en compte des critères ESG et des filtres, à partir de l' outil propriétaire du gestionnaire, l'équipe ESG du gestionnaire détermine l'univers éligible aux investissements. Cette approche en sélectivité qui entraine une réduction d'au minimum 20% de l'univers d'investissement de départ.

Le portefeuille sera composé d'émetteurs qui sont, soit leaders dans leur secteur en termes de pratiques ESG, soit attractifs en raison de leur progression en matière de pratique ESG.

L'analyse ESG du gestionnaire couvrira au minimum 90% des investissements du Produit. La part des actifs non couverts par l'analyse ESG et donc, « non notés ESG » du portefeuille doit rester inférieure à 10% de l'actif net.

Afin de prendre en compte les enjeux et défis spécifiques à chaque émetteur en termes d'ESG, le gestionnaire a développé un processus interne d'analyse ESG par typologie d'émetteur : les sociétés (émetteurs privés), les pays (émetteurs étatiques), les organismes supranationaux et adapté aux émetteurs de dettes. Pour les émetteurs privés, l'analyse ESG repose sur les 5 étapes suivantes: exclusions des activités controversées, les exclusions normatives, analyse des activités de l'entreprise, analyse des parties prenantes et engagement sociétal.

Le gestionnaire intègre les facteurs ESG à l'analyse crédit au moyen d'un modèle propriétaire (incluant une approche sectorielle et géographique). La note ESG finale retenue prendra en compte l'ensemble des expositions de l'entreprise par rapport aux 5 principales thématiques suivantes : changement climatique, gestion des ressources, santé et bien-être, mouvements démographiques et digitalisation & innovation. Les entreprises retenues pour l'investissement dans le Produit devront se positionner dans au moins le 70ème percentile (secteur) et passer le filtres d'exclusion (filtre d'exclusion du gestionnaire et de la société de gestion).

Concernant les émissions étatiques, l'analyse ESG repose sur la capacité des Etats à gérer de manière responsable et durable leur capital humain, social, environnemental et à assurer une croissance économique soutenable dans le temp Les facteurs ESG sont intégrés au rating de crédit et constituent une partie importante du risque souverain. Le modèle « Soveriegn Risk Model » développé en interne utilise de nombreux facteurs ESG et sources différentes. Le gestionnaire retiendra seuls les émetteurs étatiques qui se positionnent dans au moins le 75ème percentile de l'univers éligible et qui passent les filtres d'exclusion (filtres normatifs du gestionnaire et de la société de gestion).

Concernant les émissions d'émetteurs supra-nationaux, le gestionnaire vérifiera que l'organisation retenue aura une mission identifiée comme conforme aux principes du développement durable et passer les filtres d'exclusion (filtres du gestionnaire et de la société de gestion). Les limites méthodologiques en matière d'analyse de la durabilité peuvent s'apprécier en termes de : nature de l'information ESG (quantification de données qualitatives), de couverture ESG (certaines données ne sont pas disponibles pour certains émetteurs) et d'homogénéité des données ESG (différences méthodologiques des données externes inclues dans le modèle propriétaire de notre gestionnaire d'actif). Par ailleurs, le gestionnaire financier se conforme aux exclusions détaillées dans le cadre de la politique d'investissement durable de la Société de gestion et s'appliquant aux produits d'investissement catégorisé en article 8 EU-SFDR. La politique d'exclusion/univers d'investissement du gestionnaire financier par délégation ne s'applique pas au dépositaire. Les liquidités détenues par le dépositaire ne sont pas couvertes par la politique d'exclusions/ univers d'investissement du gestionnaire financier par délégation. Les filtres d'exclusion visent à bannir de l'univers d'investissement les émetteurs qui ont violé les standards internationaux relatifs au respect des droits humains, du travail, à l'environnement et en matière de corruption (exclusions normatives) ; ainsi que certaines activités controversées telles que, par exemple : l'armement, l'alcool, le charbon thermique, le tabac, les jeux de hasard addictifs, la pornographie, les OGM et les activités dans les régimes hautement oppressifs etc. (la liste des exclusions n'est pas exhaustive et ces exclusions sont soumises à des seuils en termes de pourcentage de revenu généré). Dans le cadre de l'allocation « taux », le Produit interviendra principalement sur des titres de créances et instruments du marché monétaire dont la date d'échéance est inférieure ou égale à 2 ans et dont le taux sous-jacent est révisable dans un délai maximal de 397 jours. L'utilisation des contrats dérivés de taux (dont futures, options et swaps fera partie intégrante de la stratégie d'investissement monétaire (couverture ou exposition). La sensibilité taux du portefeuille sera comprise entre 0 et 0,50. La vie moyenne pondérée du portefeuille sera inférieure ou égale à 12 mois et sa maturité moyenne pondérée ne dépassera pas 6 mois. Dans le cadre de l'allocation « crédit », le Produit sera principalement investi en TCN (titres de créances négociables) et ECP (Euro Commercial Paper) du secteur privé ou étatique (et assimilés), en obligations du secteur privé ou étatique (et assimilés), en pensions livrées, dépôt à terme d'établissement de crédit. La Société de gestion du Produit, est responsable de la qualité du dispositif de méthodologie d'évaluation de crédit. Elle a choisi d'externaliser sa méthode via la délégation de gestion financière mise en place avec Candriam France et a validé en amont la procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit de Candriam, dans le cadre de la mise en place de la délégation de gestion financière. Les notations retenues seront celles retenues par le délégataire, via procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit détaillée dans le prospectus. Les produits dérivés seront utilisés dans un but de couverture sans recherche de surexposition. L'utilisation des produits dérivés de crédit n'est pas autorisée, ainsi que l'investissement dans les fonds communs de titrisation et autres titrisations. Le Produit capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Investisseurs de détails visés

Ce Produit a été conçu pour les investisseurs de détail qui disposent d'un horizon d'investissement à court terme (moins de deux ans), cherchent à investir dans un Produit de croissance, éventuellement pour diversifier leur portefeuille et qui sont en mesure de supporter des pertes pouvant atteindre une part faible de la valeur investie.

Autres informations

Dépositaire : CACEIS Bank

L'investisseur peut obtenir plus d'information sur le Produit (prospectus/rapport annuel/document semestriel), y compris ses caractéristiques durables, sur simple demande écrite auprès de : ABN AMRO Investment Solutions - 119-121, boulevard Haussmann - 75410 Paris CEDEX 08 - Tel : + 33 (1) 56.21.60.60 - www.abnamroinvestmentsolutions.com.

La valeur liquidative, le calcul mensuel des scénarios de performance et les performances passées du Produit peuvent être obtenus dans les locaux de la société de gestion ou sur son site Internet : www.abnamroinvestmentsolutions.com. Une version papier sera envoyée à tout investisseur qui en fera la demande.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible **Risque le plus élevé**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (3 mois). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 1 sur 7, qui est une classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Risque(s) important(s) pour le Produit non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : il s'agit du risque lié à l'exposition du Produit à des contreparties financières lors de la conclusion de contrats financiers de gré à gré. Il correspond au risque de perte pour le Produit lorsque la contrepartie à une opération faillit à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive.

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du Produit.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du Produit.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scenarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.
Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Investissement 10 000 €

La période de détention recommandée est de 3 mois.		Si vous sortez après 3 mois
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9 960
	Rendement annuel moyen	-1,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9 960
	Rendement annuel moyen	-1,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9 990
	Rendement annuel moyen	-0,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 10 110
	Rendement annuel moyen	4,5%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 3 mois, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.
Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 12/2019 et 03/2020.
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2019 et 06/2019.
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2023 et 12/2023.

Que se passe-t-il si ABN AMRO Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.
L'investissement dans le Produit ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. La revente des actions, le capital et les revenus du Produit ne sont pas garantis par l'initiateur.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous founit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Nous avons supposé que :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 €	**Si vous sortez après 3 mois**
Coûts totaux	€ 42
Incidence des coûts annuels (*)	0,4%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de % avant déduction des coûts et de -0,40% après cette déduction.

Composition des coûts

Sur base d'un investissement de EUR 10 000 et un coût annuel si vous sortez après 3 mois.

Coûts ponctuels		Si vous sortez après 3 mois
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais d'entrée pour ce Produit (mais la personne qui vous vend le Produit peut le faire).	€ 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit (mais la personne qui vous vend le Produit peut le faire).	€ 0
Coûts récurrents		
Commission de gestion	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	€ 10
Coûts de transaction de portefeuille	0,32% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	€ 32
Coûts accessoires		
Commission de performance	Aucune commission de performance ne s'applique à ce Produit.	€ 0

Le tableau ci-dessus indique l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 mois

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande à tout moment à la Banque NEUFLIZE OBC et CACEIS Bank. Les demandes de rachats sont centralisées chaque jour jusqu'à 12h00 chez CACEIS Bank et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative quotidienne).

L'attention des porteurs est attirée sur le fait qu'aucun mécanisme de plafonnement des rachats ("gates") ne peut être mis en œuvre par la Société de Gestion.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute demande d'information et/ou de réclamation relative au Produit peut être adressée :
- au commercialisateur, ou
- à la Société de gestion pour les questions relatives à la gestion, ou
- au Service Réclamations de la Banque NOBC : 119-121, boulevard Haussmann - 75410 Paris CEDEX 08 ou à l'adresse internet suivante : reclamations.clients@fr.abnamro.com ;
- et en dernier recours, vous pouvez vous adresser gracieusement au médiateur de l'AMF dont vous trouverez les coordonnées sur notre site : www.neuflizeobcinvestissements.fr (Informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site www.abnamroinvestmentsolutions.com.
Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 10 dernières années via le site www.abnamroinvestmentsolutions.com

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Produit peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Produit ou de votre conseiller fiscal.

Ce document d'informations clés fait l'objet d'une mise à jour au moins annuelle.